

PROGRAMME DE FORMATION

Titre Professionnel Agent Service Médico-Social – Niveau 3 - ASMS

Public concerné :

Salariés d'Établissement sanitaire et médico-social ; Demandeurs d'Emploi ; Bénéficiaires du RSA. La formation est ouverte aux personnes en situation de handicap.

Prérequis :

Sans pré requis de qualification ni d'ancienneté. Il est néanmoins souhaitable de savoir lire, écrire, compter.

Objectifs :

- ❖ Connaître les publics accompagnés ;
- ❖ Accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte du projet d'accompagnement personnalisé ;
- ❖ Communiquer avec le résident, les visiteurs et l'équipe pluriprofessionnelle ;
- ❖ Savoir situer son rôle et ses responsabilités dans le cadre du projet d'Établissement ;
- ❖ Réaliser le nettoyage et le bionettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents ;
- ❖ Contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standards de qualité de l'établissement ;
- ❖ Respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'établissement ;
- ❖ Mettre en œuvre des modes opératoires et des protocoles en vigueur dans l'établissement.

Durée de l'action :

405 heures au total soit 4 mois environ, comprenant 105 heures de stage, pour les candidats demandeurs d'emploi, et 300 heures de formation théorique.

Lieu de l'action :

- ✓ HETIS Nice – 6 Rue Chanoine Rance-Bourrey – 06105 NICE Cedex 2
- ✓ IFSI Sainte Marie 9337 Route de Saint-Laurent, 06610 La Gaude

Accessibles aux personnes en situation de handicap.

Encadrement :

La formation est encadrée par une équipe pédagogique composée d'un responsable et de cinq formateurs pédagogiques permanents.

Le suivi administratif est assuré par une secrétaire pédagogique.

Des formateurs occasionnels, professionnels du champ sanitaire, social et médico-social participent également à la mise en œuvre de la formation.

Des formateurs sont habilités aux certifications spécifiques (SST).

Moyens pédagogiques :

HETIS dispose d'un peu plus de 20 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 60 personnes. La plupart des salles sont équipées de matériel vidéo (télévision et lecteur DVD) et bénéficient de connexion wifi. Les étudiants peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 10 postes informatiques est mise à disposition des étudiants.

Les stagiaires peuvent profiter d'un Centre de documentation qui propose environ 5000 ouvrages, 60 abonnements réguliers et 1500 mémoires référencés puis une vidéothèque. Tous les stagiaires peuvent bénéficier d'une aide à la recherche documentaire notamment à partir de notre fond documentaire. De cet espace, ils ont également un accès illimité à internet, des postes informatiques et la possibilité de réaliser des impressions. La formation ASMS se veut pluridisciplinaire et multi modale : l'ensemble de la formation peut se dérouler en présentiel ou, selon la situation sanitaire, en distanciel. L'ensemble des mises en situation se déroulera sur le plateau technique de l'IFSI Sainte Marie.

Modalités pédagogiques :

La réalisation et la construction du Dossier Professionnel sont soumises à un accompagnement individualisé.

Méthode pédagogique :

Le projet de l'Institut est axé sur la pédagogie active et s'appuie sur divers outils pédagogiques comme :

- Cours, Analyse de pratique, Accompagnement pédagogique à la professionnalisation
- Accompagnement individualisé en fonction des besoins
- Ateliers de préparation à la certification
- Mise en situation

Certains cours peuvent être réalisés en distanciel (synchrone ou asynchrone), si nécessaire.

Contenu :

La formation se compose de 3 modules, complétés par 2 périodes de stage en entreprise pour les demandeurs d'emploi. Période d'intégration : accueil, présentation des objectifs de la formation, connaissance de l'environnement professionnel, sensibilisation au développement durable.

Modules spécifiques	Contenu des modules
<p>CCP1 : 105h</p> <p>Réaliser le nettoyage et le bionettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des publics • Nettoyer les locaux et les sanitaires communs dans le respect des modes opératoires • Les règles d'hygiène et de sécurité • Appliquer des protocoles de bionettoyage des chambres et des surfaces • Techniques d'entretien • Organisation des interventions en fonction des usagers • Journées de certification SST • Accompagnement à la certification du CCP1
<p>CCP2 : 90h</p> <p>Contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standards de qualité de l'établissement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communication avec les résidents et respect de leurs habitudes et de leur autonomie ; • Réception, distribution et rangement du linge propre en veillant à la qualité du service ; • Réalisation et réfection des lits inoccupés • Dressage des assiettes de façon appétissante et conformes aux goûts et aux consignes ; • Service et adaptation de la présentation des repas pour favoriser l'autonomie des résidents ; • Service de fin de repas et préparation de la salle à manger en respectant les standards de qualité de l'établissement. • Les règles d'hygiène et de sécurité • Accompagnement pédagogique à la rédaction du dossier professionnel • Accompagnement à la certification du CCP2
<p>CCP3 : 105h</p> <p>Accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte du projet d'établissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La relation d'aide dans l'accompagnement • Accompagnement des résidents à s'installer à table ; accompagnement des résidents à prendre leur repas ; • Le travail en équipe pluridisciplinaire (communication professionnelle, devoir de discrétion, prise de parole en réunion...) • Les règles d'hygiène et de sécurité • Mettre en œuvre des modes opératoires et des protocoles en vigueur dans l'établissement • Accompagnement pédagogique à la rédaction du dossier professionnel • Accompagnement à la certification du CCP3

Pour les parcours Titre, chaque candidat bénéficie d'un accompagnement spécifique individualisé de 21 h.

L'épreuve de certification des compétences professionnelles du Titre ASMS est d'une durée de 1h50.

Modalités d'évaluation :

- Positionnement par le renseignement d'un document de positionnement préalable (attentes, expérience et diplômes obtenus)
- Suivi des stagiaires : L'organisme de formation assure un suivi des stagiaires en cours de formation : assiduité, validation de l'acquisition des compétences, suivi continu tout au long de la formation.
- À l'issue du parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels, sur la base des éléments suivants :
 - Une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel ;
 - Un dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
 - Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
 - Un entretien final avec le jury.

Sanction :

L'ensemble des modules (3 au total) permet d'accéder au titre professionnel de niveau III (CAP/BEP) d'Agent de service médico-social.

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP), peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules :

CCP/ Bloc de compétences : Réaliser le nettoyage et le bionettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents (module 1)

CCP/ Bloc de compétences : contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standards de qualité de l'établissement (module 2)

CCP/ Bloc de compétences : Accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte du projet d'accompagnement personnalisé (module 3)

À partir de l'obtention d'un CCP, le candidat peut se présenter à l'autre CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée du titre.

Dans le cadre **d'un parcours continu de formation ou par VAE**, l'inscription aux sessions de validation sera validée par :

- Une attestation de suivi de formation délivrée aux stagiaires
- Le livret des évaluations passées en cours de formation
- L'attestation de SST
- Le dépôt du DP et de ses 3 productions annexes

Dans le cadre **d'une validation par CCP** :

- Le livret des évaluations passées en cours de formation pour ceux en parcours de formation
- L'attestation de SST
- Le dépôt du DP et de ses productions annexes

En cas de validation partielle, l'étudiant conserve le bénéfice des blocs validés et peut représenter l'année suivantes les blocs manquants.

Coût :

- 3 700 euros pour un parcours Titre
- CCP1 : 1 450 euros
- CCP2 ou CCP3 : 1125 euros